

L'UDAF peut vous aider

- Une écoute par un professionnel expérimenté
- Des entretiens personnalisés
- Des réunions d'information et d'échanges
- Un soutien technique concret
- Une aide à la rédaction de requêtes, et des démarches administratives
- Remise de documentation



Pour tout renseignement, contactez :



UDAF du Val d'Oise

Adresse postale : BP 88499
95891 CERGY PONTOISE CEDEX



Permanences téléphoniques :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h.

01.30.75.04.52

Adresse site internet et courriel

www.udaf95.fr

service-atf@udaf95.fr

www.unaf.fr
www.udaf95.fr

Union Nationale
des associations Familiales



Union Départementale
des associations Familiales



Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

Avec le concours de l'Etat

(Direction départementale de la cohésion sociale du Val d'Oise)

La protection juridique est « *un devoir des familles et de la collectivité publique* ». La loi réaffirme le principe de priorité familiale.

L'UDAF souhaite favoriser les solidarités inter et intra générationnelles. C'est dans cet esprit qu'elle met ce service à disposition des familles.

« J'ai entendu parler de tutelle, curatelle, mandat de protection future, de quoi s'agit-il ? »

« Je vais probablement être désigné curateur de mon père par le juge. Quels sont mes obligations ? »

« Je suis tutrice de ma sœur. Pour quels actes dois-je demander une autorisation au juge ? »

« Si je ne peux plus gérer la mesure de protection de ma fille majeure, puis-je choisir mon successeur ? »

« Comment établir le compte de gestion que me demande le juge ? »

Je m'interroge ...



